

Now et observer vateur
 Tout le monde n'a pas la chance d'être corse

Ces Bretons coupables d'hospitalité

18/24 Avril 96

Ils ont accueilli des réfugiés basques il y a parfois des années. La justice les traite comme des terroristes. Comme si elle appliquait à l'avance les nouveaux textes Toubon sur le délit d'hébergement

« **H**ospitalité. Générosité. Solidarité. Est-ce que ce sont des crimes ? » Cette question était affichée, l'autre jour, salle des fêtes de Rostrenen (Côtes-d'Armor), où trois jeunes faisaient la grève de la faim pour la libération de Bretons emprisonnés. C'est qu'il se passe de drôles de choses, ces temps-ci, en Bretagne. Depuis 1992, près de 200 Bretons ont été interpellés, gardés à vue, interrogés, incarcérés ou libérés sous contrôle judiciaire. Pour un motif gravissime : association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Rien de moins ! Les faits ? Tous ces gens sont accusés d'avoir accueilli et hébergé chez eux des Basques. Autant dire des terroristes.

Il y a pourtant belle lurette que les Basques trouvent refuge en France, et particulièrement en Bretagne intérieure. Les premiers sont arrivés pendant la guerre civile en 1936, fuyant le régime franquiste. Certains ont fait souche. D'autres sont venus au début des années 80. L'hospitalité bretonne n'avait pas changé. « *Toujours pourchassés par la police, qui était restée la même après la mort de Franco, il nous a semblé naturel de les accueillir au vu et au su de tout le monde. A cette époque, Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur, considérait ces réfugiés comme des résistants* », dit Jean-Pierre Jeudy, ancien maire de Carhaix.

A l'époque, ces Basques en fuite ont même eu droit à des appartements financés par le gouvernement français. Et bien entendu au statut de réfugiés politiques. Mais en 1984 tout change. La raison d'Etat, l'engouement pour la jeune démocratie espagnole, les liens politiques nouveaux, les négociations commerciales transforment les résistants en hors-la-loi. Pourchassés, menacés de mort par le GAL, Groupe antiterroriste de Libération, promis à la prison et à la torture s'ils rentrent chez eux, les 600 Basques réfugiés en France sont contraints d'entrer dans la clandestinité.

Là est l'origine des fameux « réseaux », notamment en Bretagne. C'est l'antique tradition d'hospitalité. Si quelqu'un frappe à la porte, on le fait entrer, on l'héberge, on partage avec lui le pain et le sel. On ne lui demande pas un extrait de casier judiciaire ! Ce qui n'implique en aucun cas un accord automatique avec ses idées. (Il est vraisemblable, cependant, que certains Bretons étaient

acquis à la cause de l'indépendance basque. Au moins au début.) Quoi qu'il en soit, les Basques de Bretagne sont surveillés. Les gendarmes sont les fantassins de l'information campagnarde, et on croise des agents des Renseignements généraux dans les estaminets ou les chemins creux.

Délit d'hébergement

« *L'aide à un étranger en situation irrégulière en relation avec une entreprise terroriste* » devrait bientôt devenir un délit à part entière. En deuxième lecture le jeudi 18 avril devant l'Assemblée nationale, ce projet de loi de Jacques Toubon a pour but de clarifier l'hébergement de terroristes. Selon le ministère de la Justice, seules les personnes « *sachant pertinemment* » que leur



Jacques Toubon

hôte se livre à des activités terroristes pourront être poursuivies. L'aide au séjour irrégulier d'un étranger continuera de relever du droit commun « *dès lors qu'elle ne s'inscrit pas dans une logique terroriste* ». Cette nouvelle arme est destinée à renforcer les pouvoirs de la section de lutte antiterroriste (SLAT) du parquet de Paris dirigée par Irène Stoller. Cette future disposition pose une nouvelle fois la question de la concentration de compétences entre les mains de quelques magistrats. Le ministre de l'Intérieur, Jean-Louis Debré, lui-même ancien juge d'instruction antiterroriste, semble être plus prudent dans son analyse après avoir milité pour le renforcement des pouvoirs de cette cellule après les attentats sanglants de l'été 1995.

Ch. B.

Le 28 avril 1992, Sabino Euba Cenarruzabala, 55 ans, présenté comme « trésorier d'ETA », est arrêté à Roissy alors qu'il est sur le point de s'en voler pour le Mexique. Sabino aurait séjourné en Bretagne, où les policiers l'ont repéré. Cette arrestation déclenche une série de rafles. On interpellé pêle-mêle, des gens qui jusqu'ici n'avaient jamais attiré l'attention de la justice ou de la police : enseignants, agriculteurs, mères au foyer, membres de mouvements associatifs, humanitaires, pacifistes, écologistes. Fin 1995 se déroule le « procès de solidarité ». Les observateurs s'accordent à penser que juger que les audiences ont été aussi brouillonne que bâclées, et qu'elles n'ont apporté aucune preuve. Après les condamnations avec sursis, on estime que cette histoire est désormais finie.

Erreur. Passé la trêve des confiseurs, on recommence. Les autorités spécialisées dans l'antiterrorisme n'ont pas abandonné l'idée qu'existerait une base armée d'ETA en Bretagne et qu'un réseau bien structuré lui apporterait un soutien logistique. Les cow-boys débarquent de Paris et ramènent le paquet. Claude Drevet est interpellé à Pontivy tandis qu'elle faisait tranquillement ses courses et ramenée chez elle où l'attendent une quinzaine de policiers venus à bord de pas moins de sept voitures. Chez Marie-Noëlle Le Bourc'h, à Glomel, les policiers sont entrés à l'aube, pistolet au poing, ont perquisitionné, l'ont emmenée. Yvonne Le Roux, à Fouesnant, n'a pas compté les uniformes tellement ils étaient nombreux. A Spézet, Paul Le Coq, imprimeur, Marie Le Coq, professeur, ont été enlevés à 6 heures du matin sans avoir eu le temps de prendre leur café. L'employeur de Paul, les amis, les fils s'inquiètent. Leurs deux voitures sont devant la porte et il n'y a pas de bruit dans la maison. On casse un carreau. Personne. On téléphone aux gendarmes, aux hôpitaux. Rien. Le maire finit par appeler la PJ de Quimper. Enfin des nouvelles. Lui jure que les Le Coq se trouvent à la PJ de Rennes. A Rennes, on confirme. Pure intox. En réalité, Paul et Marie sont bien à la PJ de Quimper, mais cette dernière redoute des manifestations... Tous les interpellés sont conduits en prison, à la Santé, à Fleury-Mérogis, à Fresnes.

En Bretagne, toute cette opération choque. D'abord par ses méthodes : l'extraordinaire disproportion entre les moyens déployés et les



Manifestation le 27 janvier à Guingamp pour demander la libération des Bretons accusés d'avoir accueilli des réfugiés basques.

sassine à toute berzingue ; 600 personnes encaoulées et surarmées parquent dans le maquis sous l'œil des caméras. Les gendarmes comptent les oiseaux, les magistrats font des mots croisés et les terroristes courent les rues. En Bretagne, il ne se passe rien. Alors on jette en prison, à grand renfort de spectacle policier, le moindre pacifiste. François-Régis Hutin, le patron d'« Ouest-France », y a consacré un éditorial remarqué et titré sans ambages : « Deux poids, deux mesures. » Ce qui inquiète, « c'est que l'on veut démolir des gens », dit Gilbert Rannou, maire de Séglien, petit bourg du Morbihan. Dans sa commune, on a arrêté Edouard Morvan, conseiller municipal, ainsi que sa femme. Edouard est un ouvrier-paysan, qui vole au secours des agriculteurs en détresse et qui héberge des enfants de la Ddass. La réaction de la population a été formidable (comme dans tous les autres cas, d'ailleurs). « Mais, dit Gilbert Rannou, un doute s'installe. Les gens se demandent si Edouard n'aurait pas fait quelque chose de grave malgré tout. Alors il faut expliquer. »

Ce qui inquiète Loïc Philippon (1), conseiller municipal de Quimper, « c'est la mise en place de lois liberticides, c'est l'expérimentation, à l'échelle d'une région, des nouveaux textes Toubon. On commence par

attaquer ceux qui hébergent, après on attaquera ceux qui défendent l'idée même d'héberger ». Ce qui l'inquiète, aussi, c'est la volonté d'étouffer tout ce qui bouge, tout ce qui n'est pas la norme de l'idéologie en place, tout ce qui ressemble à un embryon de mouvement alternatif possible.

Quant à Michel Balbot, conseiller régional vert de Bretagne, ce qu'il regrette, « c'est l'absence de continuité républicaine. Entre la citadelle du Palais de Justice et les comités de soutien, il n'y a rien. Est-ce le retour des tribunaux d'exception ? ». Même les préfets, paraît-il, ne sont au courant de rien. On se gausse à juste titre des habituelles zizanies bretonnes. Mais la solidarité envers les inculpés a aboli les clivages droite-gauche. L'association An Nerzh Nevez, qui regroupe 150 élus de tout bord du Finistère, « désapprouve les méthodes employées lors des interpellations, l'amalgame entre l'hospitalité et les actes terroristes ». La Confédération paysanne des Côtes-d'Armor lance un appel demandant la « tenue d'une table ronde en Bretagne avec l'Etat, les élus, les partenaires sociaux et associatifs et les comités de soutien ». Cet appel, signé par des élus et par des responsables locaux des syndicats, des partis (PS, PC, Verts...), par la Ligue des Droits de l'Homme, doit être envoyé également à tous les maires. Au début, la colère bretonne était diffuse. Mais aujourd'hui on entend dire de plus en plus : « Re Zo Re ! » Trop c'est trop !

YVON LE VAILLANT

(1) Loïc Philippon est vice-président de Skozell Vreizh, une association de soutien aux détenus et à leurs familles, créée en 1969. Feunteun Wenn, 3, rue Aristide-Briand, 44350 Guérande.

reprochés, qui tiennent exclusivement à l'hébergement de Basques, parfois plusieurs années auparavant. Ensuite à travers les interrogatoires à répétition menés par le juge Laurence Le Vert et le procureur Irène Stoller. Ces deux magistrats disposent d'une grille d'explication stricte, bien huilée, définitive. Le roman est écrit d'avance. Elles sont en charge du terrorisme, elles voient donc des terroristes partout. Le juge et le procureur sont absolument persuadés qu'existe en Bretagne un réseau pyramidal avec un chef à sa tête. Elles n'auront de cesse de démonter ce fameux réseau. Toutes leurs questions tournent autour de ça. Inutile de discuter. Elles accusent leurs interlocuteurs de porter une responsabilité directe dans les attentats en Espagne.

Jean-Yves Callac, conseiller municipal à Lannion, a été arrêté à 6 heures du matin. Direction Paris. On l'accuse d'avoir transporté des Basques. Il a été dénoncé. A tort : la dénonciation est pure fiction. Le conseiller municipal en profite pour dire au juge Le Vert ce qu'il pense : « Nous vivons dans une société froide. On est lié pour défendre le peu d'humanité qu'il y a sur cette terre. » Callac sort nanti d'un contrôle judiciaire. Sans doute pour voir s'il n'est pas coupable, quand même, sur les bords... En rentrant, il prend un étranger en stop. Au bout de 3 kilomètres, il se dit qu'après tout, c'est peut-être un piège de la police. « On devient arano », regrette-t-il.

Ce qui choque encore les Bretons, c'est l'extraordinaire différence de traitement entre la Corse et la Bretagne. Même les moins politisés en sont stomachés. En Corse, les armes circulent, on as-



reprochés, qui tiennent exclusivement à l'hébergement de Basques, parfois plusieurs années auparavant. Ensuite à travers les interrogatoires à répétition menés par le juge Laurence Le Vert et le procureur Irène Stoller. Ces deux magistrats disposent d'une grille d'explication stricte, bien huilée, définitive. Le roman est écrit d'avance. Elles sont en charge du terrorisme, elles voient donc des terroristes partout. Le juge et le procureur sont absolument persuadés qu'existe en Bretagne un réseau pyramidal avec un chef à sa tête. Elles n'auront de cesse de démonter ce fameux réseau. Toutes leurs questions tournent autour de ça. Inutile de discuter. Elles accusent leurs interlocuteurs de porter une responsabilité directe dans les attentats en Espagne.

Jean-Yves Callac, conseiller municipal à Lannion, a été arrêté à 6 heures du matin. Direction Paris. On l'accuse d'avoir transporté des Basques. Il a été dénoncé. A tort : la dénonciation est pure fiction. Le conseiller municipal en profite pour dire au juge Le Vert ce qu'il pense : « Nous vivons dans une société froide. On est lié pour défendre le peu d'humanité qu'il y a sur cette terre. » Callac sort nanti d'un contrôle judiciaire. Sans doute pour voir s'il n'est pas coupable, quand même, sur les bords... En rentrant, il prend un étranger en stop. Au bout de 3 kilomètres, il se dit qu'après tout, c'est peut-être un piège de la police. « On devient parano », regrette-t-il.

Ce qui choque encore les Bretons, c'est l'extraordinaire différence de traitement entre la Corse et la Bretagne. Même les moins politisés en sont estomaqués. En Corse, les armes circulent, on as-

Manifestation le 27 janvier à Guingamp pour demander la libération des Bretons accusés d'avoir accueilli des réfugiés basques.

sassine à toute berzingue ; 600 personnes encaoulées et surarmées paradent dans le maquis sous l'œil des caméras. Les gendarmes comptent les oiseaux, les magistrats font des mots croisés et les terroristes courent les rues. En Bretagne, il ne se passe rien. Alors on jette en prison, à grand renfort de spectacle policier, le moindre pacifiste. François-Régis Hutin, le patron d'« Ouest-France », y a consacré un éditorial remarqué et titré sans ambages : « Deux poids, deux mesures. » Ce qui inquiète, « c'est que l'on veut démolir des gens », dit Gilbert Rannou, maire de Séglien, petit bourg du Morbihan. Dans sa commune, on a arrêté Edouard Morvan, conseiller municipal, ainsi que sa femme. Edouard est un ouvrier-paysan, qui vole au secours des agriculteurs en détresse et qui héberge des enfants de la Ddass. La réaction de la population a été formidable (comme dans tous les autres cas, d'ailleurs). « Mais, dit Gilbert Rannou, un doute s'installe. Les gens se demandent si Edouard n'aurait pas fait quelque chose de grave malgré tout. Alors il faut expliquer. »

Ce qui inquiète Loïc Philippon (1), conseiller municipal de Quimper, « c'est la mise en place de lois liberticides, c'est l'expérimentation, à l'échelle d'une région, des nouveaux textes Toubon. On commence par

attaquer ceux qui hébergent, après on attaquera ceux qui défendent l'idée même d'héberger ». Ce qui l'inquiète, aussi, c'est la volonté d'étouffer tout ce qui bouge, tout ce qui n'est pas la norme de l'idéologie en place, tout ce qui ressemble à un embryon de mouvement alternatif possible.

Quant à Michel Balbot, conseiller régional vert de Bretagne, ce qu'il regrette, « c'est l'absence de continuité républicaine. Entre la citadelle du Palais de Justice et les comités de soutien, il n'y a rien. Est-ce le retour des tribunaux d'exception ? ». Même les préfets, paraît-il, ne sont au courant de rien. On se gausse à juste titre des habituelles zizanies bretonnes. Mais la solidarité envers les inculpés a aboli les clivages droite-gauche. L'association An Nerzh Nevez, qui regroupe 150 élus de tout bord du Finistère, « désapprouve les méthodes employées lors des interpellations, l'amalgame entre l'hospitalité et les actes terroristes ». La Confédération paysanne des Côtes-d'Armor lance un appel demandant la « tenue d'une table ronde en Bretagne avec l'Etat, les élus, les partenaires sociaux et associatifs et les comités de soutien ». Cet appel, signé par des élus et par des responsables locaux des syndicats, des partis (PS, PC, Verts...), par la Ligue des Droits de l'Homme, doit être envoyé également à tous les maires. Au début, la colère bretonne était diffuse. Mais aujourd'hui on entend dire de plus en plus : « Re Zo Re ! » Trop c'est trop !

YVON LE VAILLANT

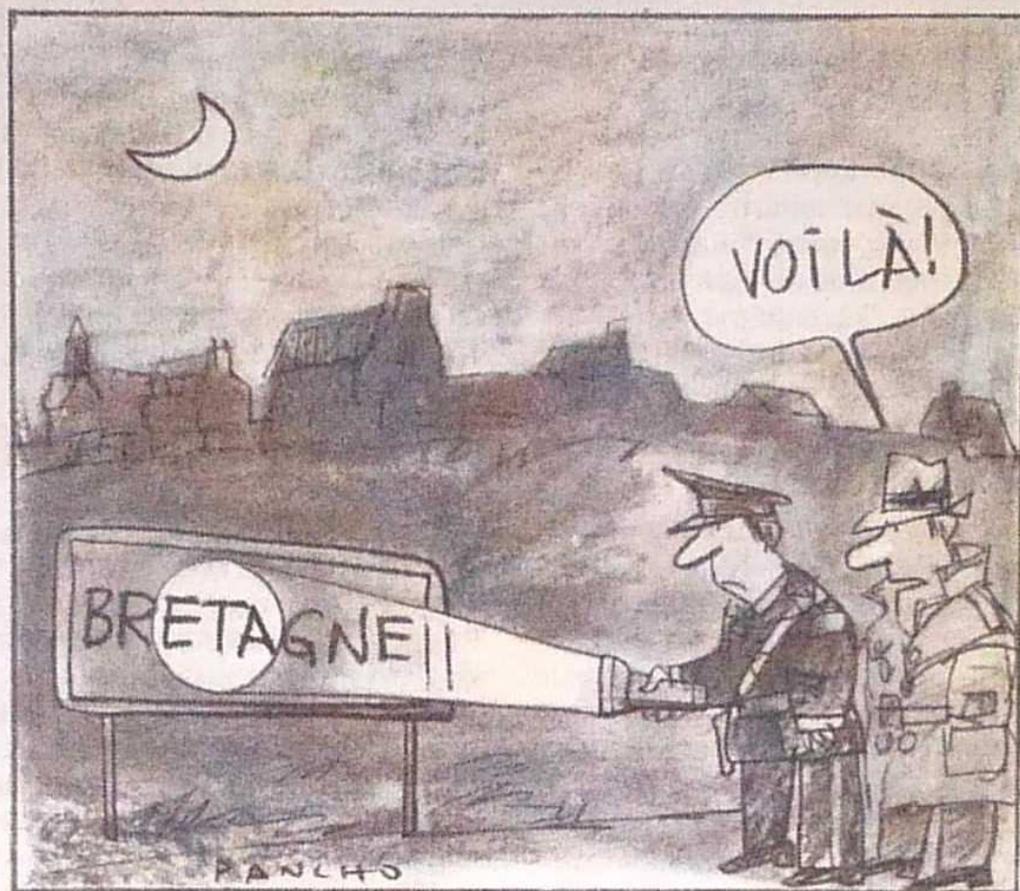
(1) Loïc Philippon est vice-président de Skozell Vreizh, une association de soutien aux détenus et à leurs familles, créée en 1969. Feunteun Wenn, 3, rue Aristide-Briand, 44350 Guérande.

Les arrestations pour soutien à l'ETA soulèvent l'indignation en Bretagne

Des élus de toutes tendances réclament le respect du droit d'asile

UNE PARTIE de la Bretagne se mobilise contre les excès de la lutte contre le terrorisme basque. Indésirables, privés de statut et parfois menacés de mort, de nombreux réfugiés basques ont trouvé l'hospitalité en Bretagne, selon une tradition d'asile qui remonte au franquisme. Or, depuis 1992, plus de deux cents Bretons qui les ont accueillis ont été interpellés, mis en examen et certains emprisonnés pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». La justice et la police redoutent que certains activistes liés à l'ETA ne transforment la Bretagne en un sanctuaire.

Mais des élus et des syndicalistes des départements bretons dénoncent aujourd'hui ce qui leur apparaît comme un amalgame et protestent contre certaines méthodes policières. Ils réclament le respect du droit d'asile et l'organisation d'une table ronde avec l'Etat, tandis que des manifestations ont lieu, qu'une grève de la faim a commencé et que la solidarité financière s'organise. Des élus de toutes tendances ont signé un texte réclamant « le respect des personnes accueillantes et du



droit d'asile ». Jean-Yves Cozan, vice-président (UDF) du conseil général du Finistère, assure ainsi que « la manière dont le problème de l'hébergement des Basques est traité

relève du mépris, surtout si on compare avec ce qui se passe en Corse ».

Lire page 7

DROIT D'ASILE La tradition d'accueil de réfugiés basques espagnols en Bretagne est considérée comme suspecte par les juges antiterroristes. Ceux-ci redoutent que

des militants liés à l'ETA profitent de cette hospitalité pour se constituer une « base arrière ». ● DEPUIS 1992, plus de deux cents personnes ont été interpellées et parfois em-

prisonnées pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». Les méthodes policières sont de plus en plus critiquées. ● UN APPEL signé

par des élus bretons estime que l'enquête en cours « doit se dérouler différemment, dans le respect du droit d'asile ». Jean-Yves Cozan, vice-président (UDF) du conseil gé-

néral du Finistère, affirme que « la manière dont le problème est traité – surtout si on compare avec ce qui se passe en Corse – relève du mépris ».

Alors que leur région est soupçonnée de constituer une « base arrière » pour les terroristes de l'ETA, des militants et des élus bretons revendiquent le devoir d'hospitalité et dénoncent le manque de discernement de la justice et de la police

SPÉZET (Finistère)

de notre envoyé spécial

« Agir ainsi, dans le pays des droits de l'homme, c'est une honte ! » Un mois après les faits, le maire de Spézet (Finistère), Louis Rouzic, s'indigne comme au premier jour lorsqu'il évoque la « disparition » des époux Le Coq. Le 30 janvier au matin, Paul Le Coq, imprimeur, et sa femme, Marie-France, enseignante, ne donnent pas signe de vie. Leur maison est fermée à clé. Les voitures sont à leur place ; les voisins n'ont rien vu ; à Brest, leur fils tombe des nues. Rien n'explique l'absence de ce couple « sans histoires et apprécié de tous ». Et, dans ce gros bourg breton, on s'inquiète. Bien-tôt, on casse une vitre pour entrer dans la maison, on appelle les pompiers et les gendarmes. C'est seulement en fin de journée que le maire apprendra de quoi il retourne. Soupçonnés d'avoir hébergé un Basque espagnol en situation illégale, les Le Coq ont été interpellés à l'aube par des policiers de la brigade antiterroriste et conduits à Paris.

Comité de soutien, manifestations, retraite au flambeau, collecte de fonds et motion des élus, la solidarité bretonne se met en place. Question d'habitude. Dans l'épreuve de force qui oppose des Bretons à l'équipe antiterroriste qu'animent les juges Laurence Le Vert et Irène Stoller, du parquet de Paris, et le commissaire Roger Marion, de la police judiciaire, l'affaire Le Coq s'ajoute à une liste déjà longue. Depuis 1992, plus de deux cents Bretons ont été interpellés, mis en examen et, souvent, emprisonnés pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ».

Ce qui justifie pareil traitement, c'est, sur fond de relations franco-espagnoles, un dossier où se mêlent l'histoire du Pays basque, la lutte antiterroriste et le droit d'asile. Pendant longtemps, le Pays basque français a servi de sanctuaire à des centaines de Basques espagnols en lutte contre Madrid. Certains appartenaient à l'organisation séparatiste ETA-militaire, engagée dans la lutte armée, d'autres non. A partir de 1984, les pressions du PS espagnol

l'ancien maire divers-gauche de Carhaix (Finistère), Jean-Pierre Jeudy. « C'était absurde et nous n'avons pas changé d'attitude. Simplement, l'hébergement s'est fait plus discret », ajoute-t-il. De Quimper à Lannion, de Lorient à Morlaix, des dizaines de familles bretonnes accueillent des Basques espagnols. Enseignants, agriculteurs, écologistes et défenseurs de la culture locale : tout un monde associatif dont le dénominateur commun est l'identité bre-

examen et seize incarcérations. Le procès qui s'est ensuivi, en novembre 1995, a révélé un abîme d'incompréhension.

Du côté de la justice, on est convaincu que la Bretagne est devenue une base arrière des terroristes de l'ETA. Les Bretons, estimant les juges, ne peuvent pas ignorer que, dans l'Espagne d'aujourd'hui, les opposants n'ont plus à craindre ni la torture ni la mort. Ceux qui restent dans la clandestinité appartiennent à l'ETA-militaire. Il faut donc vider cet abîme. Et c'est pourquoi, après la trêve de Noël, les arrestations – une vingtaine depuis le 1^{er} janvier – ont repris de plus belle. Les Bretons, de leur côté, crient à l'amalgame : celui qui confond hospitalité et assistance au terrorisme ; celui qui fait de tout clandestin basque un tueur de l'ETA. Eux distinguent l'hospitalité, dont ils s'honorent, du terrorisme, qu'ils condamnent. La tradition de la « porte ouverte » et la défense du droit d'asile reviennent dans leurs propos. L'idée d'un réseau structuré fonctionnant au profit de l'ETA est qualifiée de fantasme policier.

Les membres du Mouvement breton multiplient ainsi les exemples montrant que les clandestins espagnols ne sont pas tous des terroristes. Le plus récent est celui d'Ignacio Etxeberria-Martin. Arrêté le mois dernier en Bretagne, il a été présenté comme un membre du commando Madrid, crédité des attentats les plus meurtriers en Espagne. Or, d'après la justice espagnole, son nom ne figure dans aucune procédure de terrorisme, et Madrid ne demande pas son extradition. On insiste sur ces « désaveux infligés au ministère de l'intérieur ».

Enfin, les militants bretons sont convaincus que la torture n'a pas disparu au Pays basque espagnol. Même les opposants n'appartenant pas à l'ETA peuvent avoir tout à redouter d'un retour. « Permettre à des gens de se soustraire à la torture ou à la mort est le devoir de tout citoyen humaniste. En aucun cas, nous n'avons soutenu la lutte armée qui était la leur », écrit Roland Convers, un conseiller municipal incarcéré en février.

Loïc Philippon, conseiller municipal (liste alternative) de Quimper, lui fait écho : « La Bretagne est devenue le laboratoire des lois Pasqua et Toubon sur l'asile. Tous ceux qui aident des exilés, des immigrés, des exclus doivent être réprimés. » Tout comme Antoine Comte, avocat dans ce dossier, pour qui « policiers et magistrats français expérimentent à l'échelle de toute une région la mise au pas d'une population qui ne partage pas leur vision policière ».

C'est parce qu'elle s'inscrit « de façon irréductible » dans cette défense du droit d'asile, assurent certains militants, que la Bretagne en prend « plein la gueule ». Au passage, le pouvoir jacobin en profiterait pour taper sur la tête de la Bretagne bretonnante. Et chacun pointe l'exemple de la Corse pour montrer qu'il existe deux manières, douce à Ajaccio mais forte au Pays basque et en Bretagne, d'aborder les mêmes problèmes.

Tous les gens rencontrés font la comparaison avec amertume. « Faudra-t-il nous encagouler dans les conseils municipaux bretons pour nous faire entendre ? », demandent les Verts du Trégor. A Rennes, des jeunes manifestants masqués et brandissant des armes plastiques défilent récemment sous une banderole indiquant : « Et comme ça, est-ce qu'on nous écouterait ? »

Le 23 février, Paul et Marie-France Le Coq ont été remis en liberté, après trois semaines de détention. Une libération qui ne change rien au problème. Alimenté par deux logiques antagonistes, l'engrenage continue de tourner.

Roland-Pierre Paringaux

De quatre mois avec sursis à huit ans ferme

Au terme de la longue instruction menée par le juge Laurence Le Vert sur les soutiens apportés par des Bretons à des Basques espagnols, quatre-vingt-un prévenus ont été jugés en novembre 1995, à Paris. Pour une moitié d'entre eux, il s'agissait de Bretons, l'autre moitié étant des Basques, dont une vingtaine de membres présumés de l'ETA.

Soixante et onze personnes ont été condamnées à des peines de prison allant de quatre mois avec sursis jusqu'à huit ans ferme, pour actes de terrorisme. Côté breton, vingt-sept personnes se sont vu infliger des peines de prison avec sursis. Une seule, la journaliste Annick Lagadec, accusée de vivre à Paris avec un membre important de l'ETA, et chez qui la police avait trouvé une cache d'armes et d'explosifs, a été condamnée à un an ferme.

et l'évolution démocratique en Espagne ont conduit Paris à changer de politique. Devenus indésirables, privés de statut et menacés de mort par les Groupements antiterroristes de libération (GAL), de nombreux réfugiés sont entrés dans la clandestinité. Des dizaines ont trouvé l'hospitalité en Bretagne, région où la solidarité avec les Basques avait déjà fait ses preuves sous le franquisme.

« Après 1985, des gens qui vivaient parmi nous en toute légalité, qui étaient des amis, se sont retrouvés dans l'illégalité », se souvient

tonne – le Mouvement breton – s'ouvre aux nouveaux clandestins.

Cette situation a prospéré jusqu'à l'arrestation, en avril 1992 à Roissy, du trésorier présumé de l'ETA, Sabino Euba, en partance pour le Mexique. La police, qui surveillait depuis longtemps les clandestins basques en Bretagne, y avait vu passer Euba. Persuadée de tenir le lien entre Bretons et ETA, elle lançait, en mai, une série d'opérations qui aboutissaient à quarante-cinq interpellations – dont celle de deux Basques espagnols –, trente-trois mises en

« Ici, avant d'héberger un étranger en difficulté, on ne lui demande pas un extrait de casier judiciaire »

Se faisant accusateurs, certains Bretons reprochent au pouvoir de vouloir « criminaliser » leur mouvement de solidarité pour des raisons strictement politiques. « Ce qui dérange, au-delà de l'aspect basque du dossier, remarque Jean-Pierre Jeudy, c'est que l'on héberge pour défendre le droit d'asile bafoué par les autorités. Le problème posé est un problème de libertés. Les Bretons ne veulent pas être enfermés dans cette logique du soupçon et du « délit d'hospitalité ». « Ici, avant d'héberger un étranger en difficulté, qu'il soit basque ou kurde, on ne lui demande pas un extrait de casier judiciaire », dit encore M. Jeudy.

Les excès de la traque aux réfugiés basques en Bretagne sont dénoncés

Alors que leur région est soupçonnée de constituer une « base arrière » pour les terroristes de l'ETA, des militants et des élus bretons revendiquent le devoir d'hospitalité et dénoncent le manque de discernement de la justice et de la police

SPÉZET (Finistère)

de notre envoyé spécial

« Agir ainsi, dans le pays des droits de l'homme, c'est une honte ! » Un mois après les faits, le maire de Spézet (Finistère), Louis Rouzic, s'indigne comme au premier jour lorsqu'il évoque la « disparition » des époux Le Coq. Le 30 janvier au matin, Paul Le Coq, imprimeur, et sa femme, Marie-France, enseignante, ne donnent pas signe de vie. Leur maison est fermée à clé. Les voitures sont à leur place ; les voisins n'ont rien vu ; à Brest, leur fils tombe des nues. Rien n'explique l'absence de ce couple « sans histoires et apprécié de tous ». Et, dans ce gros bourg breton, on s'inquiète. Bientôt, on casse une vitre pour entrer dans la maison, on appelle les pompiers et les gendarmes. C'est seulement en fin de journée que le maire apprendra de quoi il retourne. Soupçonnés d'avoir hébergé un Basque espagnol en situation illégale, les Le Coq ont été interpellés à l'aube par des policiers de la brigade antiterroriste et conduits à Paris.

Comité de soutien, manifestations, retraite au flambeau, collecte de fonds et motion des élus, la solidarité bretonne se met en place. Question d'habitude. Dans l'épreuve de force qui oppose des Bretons à l'équipe antiterroriste qu'animent les juges Laurence Le Vert et Irène Stoller, du parquet de Paris, et le commissaire Roger Marion, de la police judiciaire, l'affaire Le Coq s'ajoute à une liste déjà longue. Depuis 1992, plus de deux cents Bretons ont été interpellés, mis en examen et, souvent, emprisonnés pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ».

Ce qui justifie pareil traitement, c'est, sur fond de relations franco-espagnoles, un dossier où se mêlent l'histoire du Pays basque, la lutte antiterroriste et le droit d'asile. Pendant longtemps, le Pays basque français a servi de sanctuaire à des centaines de Basques espagnols en lutte contre Madrid. Certains appartenaient à l'organisation séparatiste ETA-militaire, engagée dans la lutte armée, d'autres non. A partir de 1984, les pressions du PS espagnol

l'ancien maire divers-gauche de Carhaix (Finistère), Jean-Pierre Jeudy. « C'était absurde et nous n'avons pas changé d'attitude. Simplement, l'hébergement s'est fait plus discret », ajoute-t-il. De Quimper à Lannion, de Lorient à Morlaix, des dizaines de familles bretonnes accueillent des Basques espagnols. Enseignants, agriculteurs, écologistes et défenseurs de la culture locale : tout un monde associatif dont le dénominateur commun est l'identité bre-

examen et seize incarcérations. Le procès qui s'est ensuivi, en novembre 1995, a révélé un abîme d'incompréhension.

Du côté de la justice, on est convaincu que la Bretagne est devenue une base arrière des terroristes de l'ETA. Les Bretons, estimés les juges, ne peuvent pas ignorer que, dans l'Espagne d'aujourd'hui, les opposants n'ont plus à craindre ni la torture ni la mort. Ceux qui restent dans la clandestinité appartiennent à l'ETA-militaire. Il faut donc vider cet abcès. Et c'est pourquoi, après la trêve de Noël, les arrestations – une vingtaine depuis le 1^{er} janvier – ont repris de plus belle. Les Bretons, de leur côté, crient à l'amalgame : celui qui confond hospitalité et assistance au terrorisme ; celui qui fait de tout clandestin basque un tueur de l'ETA. Eux distinguent l'hospitalité, dont ils s'honorent, du terrorisme, qu'ils condamnent. La tradition de la « porte ouverte » et la défense du droit d'asile reviennent dans leurs propos. L'idée d'un réseau structuré fonctionnant au profit de l'ETA est qualifiée de fantasme policier.

Les membres du Mouvement breton multiplient ainsi les exemples montrant que les clandestins espagnols ne sont pas tous des terroristes. Le plus récent est celui d'Ignacio Exteberria-Martin. Arrêté le mois dernier en Bretagne, il a été présenté comme un membre du commando Madrid, crédité des attentats les plus meurtriers en Espagne. Or, d'après la justice espagnole, son nom ne figure dans aucune procédure de terrorisme, et Madrid ne demande pas son extradition. On insiste sur ces « désaveux infligés au ministère de l'intérieur ».

Enfin, les militants bretons sont convaincus que la torture n'a pas disparu au Pays basque espagnol. Même les opposants n'appartenant pas à l'ETA peuvent avoir tout à redouter d'un retour. « Permettre à des gens de se soustraire à la torture ou à la mort est le devoir de tout citoyen humaniste. En aucun cas, nous n'avons soutenu la lutte armée qui était la leur », écrit Roland Convers, un conseiller municipal incarcéré en février.

Loïc Philippon, conseiller municipal (liste alternative) de Quimper, lui fait écho : « La Bretagne est devenue le laboratoire des lois Pasqua et Toubon sur l'asile. Tous ceux qui aident des exilés, des immigrés, des exclus doivent être réprimés. » Tout comme Antoine Comte, avocat dans ce dossier, pour qui « policiers et magistrats français expérimentent à l'échelle de toute une région la mise au pas d'une population qui ne partage pas leur vision policière ».

C'est parce qu'elle s'inscrit « de façon irréductible » dans cette défense du droit d'asile, assurent certains militants, que la Bretagne en prend « plein la gueule ». Au passage, le pouvoir jacobin en profiterait pour taper sur la tête de la Bretagne bretonnante. Et chacun pointe l'exemple de la Corse pour montrer qu'il existe deux manières, douce à Ajaccio mais forte au Pays basque et en Bretagne, d'aborder les mêmes problèmes.

Tous les gens rencontrés font la comparaison avec amertume. « Faudra-t-il nous encagouler dans les conseils municipaux bretons pour nous faire entendre ? », demandent les Verts du Trégor. A Rennes, des jeunes manifestants masqués et brandissant des armes plastiques défilaient récemment sous une banderole indiquant : « Et comme ça, est-ce qu'on nous écouterait ? »

Le 23 février, Paul et Marie-France Le Coq ont été remis en liberté, après trois semaines de détention. Une libération qui ne change rien au problème. Alimentée par deux logiques antagonistes, l'engrenage continue de tourner.

Roland-Pierre Paringaux

De quatre mois avec sursis à huit ans ferme

Au terme de la longue instruction menée par le juge Laurence Le Vert sur les soutiens apportés par des Bretons à des Basques espagnols, quatre-vingt-un prévenus ont été jugés en novembre 1995, à Paris. Pour une moitié d'entre eux, il s'agissait de Bretons, l'autre moitié étant des Basques, dont une vingtaine de membres présumés de l'ETA.

Soixante et onze personnes ont été condamnées à des peines de prison allant de quatre mois avec sursis jusqu'à huit ans ferme, pour actes de terrorisme. Côté breton, vingt-sept personnes se sont vu infliger des peines de prison avec sursis. Une seule, la journaliste Annick Lagadez, accusée de vivre à Paris avec un membre important de l'ETA, et chez qui la police avait trouvé une cache d'armes et d'explosifs, a été condamnée à un an ferme.

et l'évolution démocratique en Espagne ont conduit Paris à changer de politique. Devenus indésirables, privés de statut et menacés de mort par les Groupements antiterroristes de libération (GAL), de nombreux réfugiés sont entrés dans la clandestinité. Des dizaines ont trouvé l'hospitalité en Bretagne, région où la solidarité avec les Basques avait déjà fait ses preuves sous le franquisme.

« Après 1985, des gens qui vivaient parmi nous en toute légalité, qui étaient des amis, se sont retrouvés dans l'illégalité », se souvient

tonne – le Mouvement breton – s'ouvre aux nouveaux clandestins.

Cette situation a prospéré jusqu'à l'arrestation, en avril 1992 à Roissy, du trésorier présumé de l'ETA, Sabino Euba, en partance pour le Mexique. La police, qui surveillait depuis longtemps les clandestins basques en Bretagne, y avait vu passer Euba. Persuadée de tenir le lien entre Bretons et ETA, elle lançait, en mai, une série d'opérations qui aboutissaient à quarante-cinq interpellations – dont celle de deux Basques espagnols –, trente-trois mises en

« Ici, avant d'héberger un étranger en difficulté, on ne lui demande pas un extrait de casier judiciaire »

Se faisant accusateurs, certains Bretons reprochent au pouvoir de vouloir « criminaliser » leur mouvement de solidarité pour des raisons strictement politiques. « Ce qui dérange, au-delà de l'aspect basque du dossier, remarque Jean-Pierre Jeudy, c'est que l'on héberge pour défendre le droit d'asile bafoué par les autorités. Le problème posé est un problème de libertés. » Les Bretons ne veulent pas être enfermés dans cette logique du soupçon et du « délit d'hospitalité ». « Ici, avant d'héberger un étranger en difficulté, qu'il soit basque ou kurde, on ne lui demande pas un extrait de casier judiciaire », dit encore M. Jeudy.

O.F. - 9 septembre

Condamnée pour avoir accueilli chez elle des séparatistes basques

Annick Lagadec entre au pénitencier

Condamnée pour avoir accueilli des séparatistes basques, Annick Lagadec s'est présentée hier matin au pénitencier de Rennes pour purger sa peine. Une trentaine de militants bretons était venue la soutenir.

Lundi, 9 h. Annick Lagadec arrive à pied de son appartement rennais et se présente à la porte du pénitencier des femmes. Elle doit y purger une peine de 8 mois et demi de prison. Une trentaine d'amis, de militants bretons et de membres du Comité de soutien aux inculpés du droit d'asile l'accueillent. Drapeaux basques et bretons, embrassades, émotion...

Annick Lagadec, 46 ans, journaliste, avait été arrêtée en 1992 à Paris, pour avoir accueilli chez elle des militants présumés d'ETA. Relâchée après un mois et demi de prison préventive, mais inculpée « d'aide à séjour irrégulier et d'association de malfaiteurs en relation avec une en-



Hier, avant de franchir la porte de la centrale rennaise, Annick Lagadec était soutenue par des militants bretons et sympathisants basques.

treprise terroriste», elle était jugée en novembre 1995 et condamnée à un an de prison ferme par le tribunal correctionnel de Paris.

La convocation pour exécuter le reliquat de peine est finalement arrivée chez elle en juillet dernier. « Cinq ans, exactement, après la préventive... », s'indigne

Flore, 23 ans, après avoir accompagné sa mère Annick Lagadec jusqu'à la porte de la centrale.

Mme Lagadec devrait bénéficier d'un régime de semi-liberté : elle passerait soirées et week-end derrière les barreaux mais continuerait d'exercer dans la journée son travail de correspondante pour le quotidien indépendantiste basque Egin.

La condamnation n'altère pas, bien au contraire, les convictions « basques » de cette Bretonne, seule à subir l'incarcération (hors préventive) : « Le monde va à l'envers, j'ai protégé des gens qui fuyaient la torture. Et je vais en prison. » Et d'ajouter : « L'exécution de Miguel Blanco (élu basque assassiné en juillet par des séparatistes) était une grave erreur. Mais cela ne change rien à notre engagement aux côtés des réfugiés. Selon moi, il y a une guerre. Des gens fuient. On accueille. Cette action est non violente. »

François CHRÉTIEN.

La piste de l'attentat contre Juan Carlos

5 Bretons et 15 Basques jugés à Paris

A Paris s'ouvre aujourd'hui le procès de 15 Basques soupçonnés d'appartenir à la mouvance de l'ETA-militaire. À leur côté, cinq Bretons accusés de les avoir hébergés. Les policiers ont en fait suivi une piste : celle de l'attentat manqué contre le roi Juan Carlos en 1995.

L'enquête policière, côté français, démarre le 7 juillet 1994 au matin sur le parking de la gare SNCF de Bayonne. La brigade de lutte contre l'immigration clandestine repère une voiture faussement immatriculée. Sa surveillance permet l'interpellation de Pedro Picabea Ugalde, surnommé Képa, membre présumé du comité exécutif de l'ETA. A bord de la voiture, d'autres fausses plaques, un plan de détonateur, de la poudre, des armes et des agendas.

Ces agendas, soigneusement épluchés, livrent d'autres noms dont celui de Juan José Rego Vidal, que les « services » vont filer pendant des mois. D'Henri-daye à Cannes, notamment, où, avec son fils, il loue un voilier. « La belle poule ». Le 15 juillet 1995, l'embarcation quitte la côte d'Azur et met le cap vers les

Baléares et Palma de Majorque. A son bord un commando de trois hommes, dont Rego Vidal. Les policiers français ont passé le relais à leurs homologues espagnols. Le voilier s'amarré paisiblement à quelques quais du yacht du roi Juan Carlos le « Fortuna » qui aime séjourner là. Un appartement a été loué, avec vue directe sur le yacht royal. Les trois hommes sont arrêtés le 9 août 1995. Ils s'approprient, assurent les policiers, à tirer sur le roi.

Clandestin depuis 1988

Mais comment, de cet attentat manqué, en vient-on à la Bretagne ? Par l'exploitation systématique des filatures et surveillances. Il se trouve que, simple visite, innocente ou non, ce sera à la justice de le dire, une Fouesnantaise, Yvonne Le Moigne, a été notée de passage chez Rego Vidal, l'homme-clé de la tentative d'attentat contre Juan Carlos. Placée à son tour sous surveillance, les policiers découvrent qu'elle héberge Jésus Echevarri Elordi condamné à deux reprises en France, par défaut, comme membre présumé de l'ETA. En fait Jésus Elordi est clandestin depuis 1988. Ses héber-

geants l'appellent par un prénom d'emprunt. « François » ou « Michel ». Il veut échapper à l'extradition vers l'Espagne, passe de maison en maison. Ainsi il a séjourné chez trois des quatre autres Bretons mis en examen : Paul et Marie-France Le Coq de Spézet, Marie-Noëlle Bourdonnay de Plouguernevel. Jean-Pierre Gouello, de Kergrist-Moëlou, lui, a hébergé « Fernand », de son vrai nom Jorge Garcia Sertucha, qui l'a aidé dans l'exploitation de sa ferme, alors qu'il avait de graves ennuis de santé.

Tous les cinq ont été mis en examen pour association ou complicité d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Mais savaient-ils précisément qui ils hébergesaient ? Qui étaient réellement « François », « Michel » ou « Fernand » ? Ont-ils réellement servi de base-arrière à des terroristes, ou simplement hébergé des réfugiés au nom de la solidarité entre peuples bretons et basques ? Le procès qui s'ouvre aujourd'hui à Paris risque une fois de plus d'être un dialogue de sourds entre l'accusation, forte de l'enquête du juge anti-terroriste Laurence Le Vert, et la défense, faisant valoir le droit d'asile.

Bernard LE SOLLEU.

Droit d'asile : 150 manifestants à Carhaix

Gwenn ha du dans le vent, 150 manifestants ont défilé dans les rues de Carhaix hier soir pour demander la relaxe des quatre Bretons. Six gamins portant fièrement les drapeaux bretons ouvrent le cortège. Immense, flottant délicatement au-dessus des têtes, un drapeau domine le défilé. Une banderole carrée ferme la marche. Elle représente une poignée de mains. Une poignée de mains qui veut dire amitié, solidarité, hospitalité. Des symboles, il n'en manque pas dans cette manifestation. Le point de rassemblement n'est pas place des Droits-de-l'homme ? « Carhaix et sa place des Droits de l'homme ont les symboles de la défense du droit d'asile et de la résistance que nous menons face à la violence faite une nouvelle fois au peuple

breton à travers Marie-France et Paul Le Coq, de Spézet, Marie-Noëlle Bourdonnay et Yvonne Le Roux, de Glomel », déclare la présidente des comités de soutien, Annick Lagadec. « Depuis 1984, l'accueil des réfugiés politiques basques en Bretagne et en particulier à Carhaix, où ils étaient officiellement accueillis, a révélé à l'opinion publique l'injustice faite au peuple basque. » Les quatre personnes qui vont être jugées « ont choisi de continuer à ouvrir leur porte à des personnes menacées de torture dans leur pays. »

Gérald Lambert, président de Egin, centre culturel breton, met ses mains en porte voix et lance « Droit d'asile, droit sa-cré ! Relaxe des in-culpés ! » Le slogan est repris par les 150 manifes-

tants venus de toute la région. Jean-Pierre Joudu, ancien maire de Carhaix (divers gauche), défie aux côtés des militants bretons. Michel Moisan, adjoint à la culture de Carhaix, est sur le pavé « en tant que membre de l'Acat (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) qui condamne toute violence, qu'elle émane de l'Eta ou du Gal. »

La veille, ils étaient 2000 à Glomel, rassemblés en une immense fête de soutien aux quatre Bretons. Hier, un petit groupe manquait à l'appel. Il faisait route vers Paris, pour soutenir leurs amis pendant le procès, ou, comme le maire de Saint-Hermin, pour témoigner.

Noëlle COUSINÉ.

O.F. - 16 mars

Un Basque et sept Bretons transférés à Paris

Le Basque et sept Bretons interpellés lundi et mardi dans le cadre de l'enquête menée par le juge Le Vert, à Paris, contre l'hébergement de membres présumés ou de sympathisants de l'ETA, ont été transférés dans la journée de mercredi à Paris où leur garde à vue sera prolongée. Parmi eux figure une habitante de Pontivy, Mme Claude Drevet, au domicile de laquelle aurait été arrêté, selon la police, Ignacio Etxebarri Martin, dit Mortadelo.

Originnaire de Pampelune, âgé de 31 ans, celui-ci, toujours selon des sources policières, serait l'objet d'une demande d'extradition de l'Espagne et soupçonné d'appartenir au commando « Madrid » dont le dernier attentat à la voiture piégée, le 11 décembre à Madrid, a fait six morts. Le pseudonyme de Mortadelo avait été retrouvé sur des documents lors du démantèlement d'un centre de for-

mation de commando à Arcahon en septembre 1993.

Parmi les sept Bretons transférés, Roland Convers, de Lescouet-Gouarec et Anne Le Ferrand, sa compagne, font l'objet d'un mandat d'amener car, refusant de répondre aux questions de la PJ à Rennes, ils ont demandé à être entendus par le seul juge Le Vert. Ils pourront être détenus 24 heures au dépôt avant d'être présentés au juge. Pour Edouard et Marthe Morvan, agriculteurs à Séglien (Morbihan), Jean-Yves Gautier, directeur de la coopérative de producteurs de bié noir Euro-Breizh, à Guingamp et Marie Stumpf, de Plévin (Côtes-d'Armor), Ignacio Martin et Claude Drevet, la garde à vue est prolongée dans les locaux de la PJ à Paris.

Une Rennaise figurait à l'origine parmi les personnes interpellées. Elle a été remise en liberté, une homonymie étant à l'origine d'une erreur.

Au procès des Basques et des Bretons

Prison requise contre les hébergeants

Réquisitoire très ferme hier à Paris au procès des Basques et des Bretons. Six à dix ans ont été requis contre les cinq membres de l'ETA. De la prison ferme (un an avec une partie de sursis) pour quatre des hébergeurs bretons; sursis pour le cinquième.

« Je suis fier de lutter contre le terrorisme, cette plaie qui engendre le malheur, la souffrance, la mort et la peur. » C'est par cette profession de foi qu'a débuté hier le réquisitoire d'Irene Stoller, premier substitut, devant la 11^e Chambre correctionnelle de Paris. Depuis qu'elle dirige au Parquet de Paris la cellule de l'antiterrorisme, M^{me} Stoller se sait la bête noire des militants basques et bretons. Leur avocat, le Nantais Yann Choucq, ironisera sur son « esprit de croisade ».

« Démontant le rôle de Pedro Pi-caba Qualde, devenu en pays

basque français le patron de la logistique de l'ETA-militaire et celui des "muggs", les passeurs de frontières, elle en conclut que « sans structures d'accueil, sans bases arrière en France, la survie de l'ETA est compromise ». Elle décrit les attentats aveugles, commis par l'organisation. Rappelle la longue liste des assassinats de policiers et de magistrats. La mort d'enfants dans une cour de la Guardia Civil.

Elle ne veut pas croire que les prevenus, les hébergeants basques ou bretons, aient pu les ignorer. « Le droit d'asile, tradition bretonne, je veux bien. Mais il est fait pour accueillir des victimes de la violence dans leur pays. Au contraire, vous hébergez des terroristes. » Elle rappelle que le législateur a renforcé depuis 1986 la lutte contre tous les terrorismes. « Vous lisez les journaux, écoutez la télévision. Vous ne pouvez pas l'ignorer. » Elle soupçonne donc ces Finis-

terriens et ces habitants des Côtes-d'Armor — Paul Le Goc et son épouse, Yvonne Le Moigne et Marie-Noëlle Bourdonnay — d'avoir hébergé par sympathie idéologique des militants de l'ETA. Elle met à part Jean-Pierre Gouello, agriculteur éleveur de chevaux, alors gravement malade. Il aurait agi par nécessité et utilité. Pour sauver sa ferme. Elle requiert tout de même contre lui, deux ans avec sursis. Un an, avec sursis partiel, et donc avec de la prison ferme, pour les quatre autres. Pour les cinq membres présumés de l'ETA, elle demande de six à dix ans de prison ferme.

« Pas dans la ligne idéologique »

Pour Yann Choucq, le défenseur des Bretons, « on leur reproche en réalité d'avoir hébergé l'arlésienne de ce procès, Jésus Elford. » Il a été jugé par ailleurs. On l'a condamné à quatre ans de prison, dans une autre enceinte.

« C'est peu, s'il est un assassin. » Non dit-il, c'est un homme tranquille, assigné à résidence dès 1988 en France, qui a cherché à survivre. Lui, clandestin ? Il a fait le tour de la Bretagne en bicyclette avec son fils, dit-il.

Quant à M^{me} Le Moigne, il ne voit dans sa visite à Rego Vidal (accusé de tentative de rapatriement à Palma de Majorque) qu'un hasard. « Elle n'a pas flirté avec les ennemis du roi. C'était un simple visite de courtoisie. » Ou voyez-vous un réseau d'hébergeants ? demande-t-il au procureur. « Il n'y a pas le début du commencement d'une preuve. Mais vous les poursuivez parce qu'ils ne sont pas dans la ligne idéologique du gouvernement. Parce qu'ils n'ont pas le petit doigt sur la couture du pantalon. » Il plaide la relaxe.

Le jugement a été mis en délibéré au 26 mai.

Bernard LE SOLLEU.

O.F. - 27 mars

Le soutien aux Bretons condamnés pour avoir logé des Basques s'intensifie

Plusieurs manifestations ont été organisées en Bretagne pour contester les méthodes de la police judiciaire. Huit cents personnes ont défilé, le 10 février, dans les rues de Rennes, où des heurts brefs mais violents se sont produits. Une nouvelle manifestation a eu lieu le 22 février à Lorient. Une autre était prévue samedi 24 à Guingamp (Côtes-d'Armor).

Dans une lettre ouverte au ministre de la justice, l'Association des élus municipaux bretons, dont le porte-parole est Herry Gourmelen, conseiller municipal (UDB) de Saint-Malo, rappelle son hostilité « à toute stratégie terroriste, qu'elle soit le fait d'un groupe armé clandestin ou d'un appareil d'Etat ». Les signataires assurent « avoir de [leur] plein gré et en connaissance de cause, accueilli ou hébergé des citoyens basques de la communauté autonome d'Euskadi ou de la communauté autonome de Navarre ». S'ils devaient eux-mêmes ne pas être poursuivis pour un acte « qui serait [considéré comme étant] de nature délictuelle », ils demandent l'annulation des condamnations prononcées le 20 décembre 1995 et la levée « des poursuites engagées à l'encontre de certains de [leurs] concitoyens aux motifs d'avoir honoré, comme [ils l'ont fait eux-mêmes], la tradition d'hospitalité des Bretons ». Pour le maire (PS) de Rennes, Edmond Hervé, « force est de constater que des interpellations récentes ont pris des formes totalement étrangères à la stricte exigence de l'ordre public, de la justice, et en méconnaissance des règles les plus banales de l'humanisme ».

Aux vingt-six assassinats reprochés au GAL depuis 1983, le ministre de l'intérieur oppose la mort de près de neuf cents personnes dans les attentats commis depuis vingt ans en Espagne par les commandos de l'ETA. « Certains Bretons ont pu être abusés en raison de la tradition d'hospitalité qui caractérise la Bretagne, explique un policier du SRPJ de Rennes. Mais aujourd'hui, ce n'est plus possible. On trouve des faux papiers, des fausses cartes de police, des voitures volées, des pistolets-mitrailleurs et de la documentation sans équivoque ».

Christian Tual

Affaire des Basques et des Bretons

Trois élus chez le ministre de l'Intérieur

Trois parlementaires bretons de la majorité ont été reçus hier à leur demande par le ministre de l'Intérieur, Jean-Louis Debré. Au menu de cet entretien trois quarts d'heure un thème exclusif : les arrestations de Bretons soupçonnés d'avoir hébergé des militants ou des sympathisants de l'ETA.

faire des policiers lors de ces arrestations. Les trois élus ont expliqué au ministre de l'Intérieur que les méthodes de la cellule antiterrorisme, appliquées à la Bretagne et à ces affaires d'hébergement de Basques — déploiement de force, arrestations au petit matin en présence des enfants en particulier — « manifestaient une forme de mépris des Bretons ».



Yvon Bonnot, Jean-Yves Cozan et Daniel Pennec, dans les locaux de l'Assemblée nationale, après leur entrevue avec le ministre de l'Intérieur.

« En Bretagne, la police emploie des méthodes disproportionnées. C'est le message essentiel qu'on veut faire passer auprès du patron des policiers de France, les trois députés, Jean-Yves Cozan (UDF), vice-président du conseil général du Finistère, Yvon Bonnot (UDF), vice-président du conseil régional, maire de Perros-Guirec (Côtes-d'Armor), et Daniel Pennec (apparenté RPR) député de Guingamp et conseiller régional.

« Nous condamnons le terrorisme et la violence et nous ne voulons pas nous immiscer dans les affaires de la justice. Qu'elle suive son cours. Simplement nous déplorons les manières de

Frenant garde, disent-ils, de faire l'amalgame entre la situation en Corse et la Bretagne, « nous avons tout de même dit au ministre qu'il nous semblait y avoir deux poids et deux mesures dans ces affaires ».

Un peu plus d'humanité dans les méthodes, respect de la présomption d'innocence, relus que les Bretons deviennent en quelque sorte des boucs émissaires de la lutte contre l'ETA. Les trois députés ont eu le sentiment non seulement d'avoir été écoutés mais entendus. « Nous ne sommes pas venus pour rien », Jean-Louis Debré aurait notamment pris bonne note que des « méthodes exagérées et incompressibles » risquaient de provoquer le réveil d'un certain nationalisme breton.

Hébergeants : le soutien de cent élus

Lancé le 16 février par la Confédération paysanne, l'appel en faveur des Bretons inquiétés pour avoir hébergé des Basques a recueilli le soutien de quinze associations, syndicats ou partis. La démarche a été approuvée par une centaine d'élus bretons. Le groupe a reçu l'assurance qu'une délégation serait reçue au ministère de la Justice. Il veut témoigner de « la bonne foi des accueillants ».

O.F. - 17 FÉVRIER

Le Basque et deux nouveaux Bretons écroués hier soir par le juge Le Vert

Les neuf personnes interpellées en Bretagne et en région parisienne dans le cadre de l'hébergement de Basques ont toutes été présentées au juge Le Vert à Paris. Cinq ont été écrouées. Anne et Roland Convers de Lescouët-Gouarec (Côtes-d'Armor) ont été placés sous mandat de dépôt dès jeudi. Les trois autres l'ont été vendredi. Il s'agit du Basque Ignacio Etxebarria Martin, dit Mortadelo, membre présumé de l'ETA, mis en examen pour « association de malfaiteurs, détention d'arme, faux documents administratifs, toutes infractions en relation avec une entreprise terroriste ». Et de deux femmes : Mme Marie Le Stumpf de Plévin (Côtes-d'Armor) et Mme Claude Drevel de Pontivy, chez qui Ignacio Martin avait été interpellé. Edouard Morvan et son épouse, agriculteurs à Séglien (Morbihan) ont été laissés libres sous contrôles judiciaires. Leur fille Gwenaëlle, interpellée à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) et Jean-Yves Gautier, directeur de la coopérative des producteurs de blé noir Euro-Breizh à Guingamp, ont été remis en liberté à l'issue de leur garde à vue.

Circulation perturbée, brève échauffourée devant l'hôtel de police Droit d'asile : 800 manifestants à Rennes

800 personnes ont manifesté samedi après-midi à Rennes, à l'appel d'une douzaine d'associations de soutien aux inculpés du droit d'asile en Bretagne. Quelques heurts entre manifestants et forces de l'ordre se sont produits devant l'hôtel de police de Rennes.

Ils sont venus « de toute la Bretagne » : de Nantes, Brest, Lannion, Carhaix, Morlaix et Rennes, pour soutenir les quelque 200 Bretons interpellés, inculpés ou condamnés, comme en novembre dernier, pour avoir hébergé des réfugiés basques membres présumés de l'ETA.

Ces 800 militants et sympathisants (2 000 selon les organisateurs) qui ont défilé, samedi après-midi, dans les rues du centre de Rennes, en exigeant « la relaxe pour tous les inculpés du droit d'asile », s'en sont particulièrement pris à la justice. « Nous considérons que la justice a mieux à faire, par exemple en poursuivant les terroristes armés de bazooka, qui se promènent sous le nez de certains ministres, que de persécuter des personnes ayant, par pur respect de leurs convictions humanistes, hébergé des Basques fuyant les GAL » (1), déclarait ainsi Bruno Le Clainche, des Jeunes démocrates bretons.

800 militants et sympathisants sont venus samedi à Rennes pour défendre le droit d'asile et soutenir les Bretons mis en examen ou condamnés en novembre dernier.



Alors que des manifestants scandaient : « Toubon, lâche-nous les Basques et les Bretons ! », d'autres dénonçaient « l'acharnement du juge Laurence Le Vert à criminaliser le devoir d'hospitalité ».

Le défilé, qui a sérieusement perturbé la circulation dans le centre de Rennes, s'est arrêté devant l'hôtel de police, protégé

par plusieurs dizaines de gendarmes mobiles et par des policiers casqués. Aux jets de fruits, bouteilles et pierres de quelques manifestants, les forces de l'ordre ont riposté en tirant des grenades lacrymogènes qui ont momentanément disloqué le cortège. Ce bref affrontement qui n'a pas fait de blessés a été dé-

noncé, dimanche matin, par le Comité rennais de soutien aux inculpés du droit d'asile.

Philippe CHAPLEAU.

(1) Cellules antiterroristes espagnoles agissant dans la clandestinité et accusées d'assassinats politiques.

POLITIQUE SOCIÉTÉ

Le procès de l'hospitalité

Un procès vient d'avoir lieu, le plus important à Paris depuis 50 ans, parait-il, par le nombre d'inculpés : 81, dont 38 Breton(ne)s. Il a lieu après 3 ans 1/2 d'arrestation (plus de 120 personnes en Bretagne), de garde à vue, de contrôle judiciaire et même dans certains cas d'incarcération, de personnes de toutes origines et de toutes convictions, artisans, jeunes couples, mères de famille..., "coupables" d'avoir donné l'hospitalité à des réfugiés basques qui auraient risqué dans leur pays la torture (comme le prouve le rapport d'Amnesty International), voire la mort sous les balles des commandos du G.A.L. Nous reviendrons le mois prochain sur le verdict.

Ils ne sont pas accusés d'avoir commis, ni même préparé la moindre action violente.

Et pourtant ils sont inculpés d'"association de malfaiteurs en relation avec une entre-

prise terroriste", simplement pour avoir logé des réfugiés dont l'accusation prétend, sans en apporter la preuve, qu'ils ont partie liée avec E.T.A.

Le déroulement même du procès est un scandale : 81 accusés, les témoins et les avocats ont soi-disant été "entendus" en cinq jours. Où est la possibilité de se défendre dans ces conditions ? En ce qui concerne les "preuves" de l'accusation, en voici deux exemples :

- Pour des accusés basques, une liste de plus de 500 noms, d'origine douteuse, et qui ne figurait même pas au dossier.

- Pour un accusé breton, le fait qu'il ait accompagné à la gare l'un des Basques.

Aucun indice matériel sérieux, seulement des supputations.

Quant aux peines requises, elles ont été très dures, allant d'un mois à 3 ans de prison, dont une partie ferme, pour les hébergeants, et jusqu'à 10 ans pour les hébergés. Même pour ceux qui ne risqueraient pas d'aller ou de retourner en prison, il faut savoir que le suris signifie l'incarcération en cas de n'importe quel délit, même n'ayant rien à voir avec l'affaire, pendant des années, et que toute condamnation pèse lourd sur la vie professionnelle et sociale de chacun, sans parler du traumatisme personnel qu'elle représente.

Dans cette affaire, au delà même de ce cas précis, ce sont des droits fondamentaux de l'homme qui sont mis en cause :

- le droit de se défendre et la présomption d'innocence dont doit bénéficier tout accusé ;

- le droit à l'information : quel écho a eu ce procès dans les médias, quelle radio, quelle télé en ont vraiment parlé ? Censure ou auto-censure, chacun a pu constater le quasi-silence sur les ondes !

- le droit d'asile : le pays qui donne des leçons à l'univers entier l'a pratiquement aboli sur son territoire.

Si nous n'y prenons pas garde, de glissement en glissement, nous nous rendrons compte trop tard de la disparition de l'état de droit. ■

Aux Bretons conscients de réagir contre ce projet pernicious. ■

R. GROGNEC

OPINIONS

Un aéroport contre la Bretagne

Il fut un temps où l'on apprenait en géographie que le Bassin Parisien était le bassin de la Seine et de ses affluents. Il comprenait donc l'Île-de-France, une partie de la Bourgogne, de la Champagne, de la Picardie et de la Normandie.

Il n'en est plus ainsi. Désormais nos staciens économiques comptent comme Bassin Parisien, non seulement les provinces ci-dessus en leur entier, mais bien la totalité des régions administratives qui les contiennent augmentées de la "Région Pays de Loire", la Basse-Normandie et le "Centre" (Touraine et Berry).

Ainsi, grâce, sans doute, au TGV, le Bassin Parisien atteint la frontière belge, il s'étend jusqu'à La Roche-sur-Yon, Laval, Cherbourg, Châteauroux, soit sur 8 régions administratives sur 22.

Il n'est donc pas étonnant que, pour "décongestionner" le trafic aérien de la région parisienne, on propose Notre-Dame-des-Landes, à 340 km de Paris. Que voilà une belle banlieue ! Et la Bretagne, dans ce projet ?

Les instigateurs de la construction d'un aéroport international à Notre-Dame-des-Landes ne cachent pas que leur objectif est de desservir en premier lieu le fameux conglomérat des "Pays de Loire" tandis que les Bretons responsables dans notre Pontant en ont le souffle coupé.

Un petit tableau des distances routières entre Notre-Dame-des-Landes et des villes de son entourage éclaircit la question :

Villes	en Bretagne km	hors Bretagne km
Nantes	22	
Rennes	85	
La Roche/Yon		87
Segré		90
Vannes	90	
Angers		96
Laval		120
Lorient	132	
Niort		150
La Rochelle		158
St-Brieuc	175	
Le Mans		180
Poitiers		192
Kemper	195	
Tours		205
Alençon		210
Royan		238
Nogent-le-Rotrou		246
Brest	260	

Comme le but avoué de cet "aéroport international" est de décongestionner Orly et Roissy, il s'agit de créer dans le triangle Nantes-Angers-Rennes une métastase de la tumeur parisienne, à un petit saut de TGV d'icelle, de mettre Nanterre à Nantes et de briser la cohésion de la Bretagne en rattachant le Haut-Pays à l'Ouest français embanlieusé.

Aux Bretons conscients de réagir contre ce projet pernicious. ■

ARMOR MAGAZINE - JANVIER 1996 6

O.F. - 26 janvier

Réseau de soutien aux Basques

Un conseiller municipal de Lannion arrêté

Nouvelle interpellation jeudi matin à Lannion : un élu municipal et sa compagne, soupçonnés d'avoir aidé ou hébergé des militants basques présumés membres de l'ETA. Ils ont été transférés au cours de la journée à Paris, rejoignant quatre autres personnes interpellées depuis mardi.



Mercredi soir, Jean-Yves Callac, participait à une manifestation. On le voit ici (au centre) dialoguant avec le commissaire de police de Lannion (à droite). Quelques heures plus tard, il était interpellé ainsi que sa compagne.

Jean-Yves Callac, agriculteur, conseiller municipal, avait, aux dernières municipales, été le seul élu de sa liste symboliquement baptisée « Sous le chêne vert de Lannion ». Une liste indépendante qui n'a jamais caché ses sympathies pour la cause bretonne. Mercredi soir, il participait encore à une manifestation à la suite de l'interpellation, mardi dans la région parisienne, de quatre Lannionnais gardés à vue. Jeudi matin, à l'aube, il a été interpellé à son tour dans son exploitation agricole avec son épouse médécine.

Cette nouvelle arrestation, qui montre, un mois après le jugement de Paris à l'encontre d'une trentaine de Bretons ayant hé-

bergé des Basques, que le juge Le Vert n'a pas dételé, a causé une vive émotion à Lannion. Le maire, Alain Gourtu (PS), est intervenu aussitôt au Conseil général : « Le fond n'est pas mon problème, c'est la méthode qui est

abusive. » Et il n'a pu s'empêcher de faire un parallèle avec ce qui se passe en Corse : « Là-bas, on tolère des choses inadmissibles et ici on emballe les gens avec une brutalité inadmissible. »

Le maire a adressé un télé-

gramme au service de police judiciaire de Rennes où le couple a passé la nuit, pour « témoigner à l'égard Lannionnais toute la sympathie du conseil municipal. »

Hier soir, après le transfert de Jean-Yves Callac et de sa compagne à Paris, dans les locaux de la 6^e section de la direction centrale de la police judiciaire, le comité de soutien aux Bretons interpellés a réagi en mobilisant 300 militants à Lannion et un groupe d'autres à Rennes sur le thème « Lâchez les prisonniers ! »

Les slogans ont fusé jusqu'à la mairie où, en l'absence du maire, retenu au Conseil général, les manifestants ont été reçus par une dizaine d'élus. Dans la salle du conseil, les militants bretons ont demandé qu'une motion soit rapidement prise, demandant une entrevue au juge parisien anti-terroriste, Laurence Le Vert. « Pour que tout cela cesse. » Une manifestation est prévue samedi à Guingamp.

Les deux petites filles du couple, âgées de 4 et 6 ans, ont été recueillies par une famille amie. Hier soir, dans la cour de l'agriculteur, seuls deux chiens erraient.

Ambiance houleuse au procès de la solidarité Bretons-Basques Les détenus basques déjà expulsés

Le procès de la solidarité Bretons-Basques a commencé hier matin dans une ambiance houleuse. Dès l'après-midi, le tribunal a ordonné l'expulsion des détenus basques, qui chantaient le poing levé l'hymne des combattants nationalistes.

PARIS. — Le nombre de prévenus — quatre-vingts — et l'existence de la salle de la 31^e chambre correctionnelle le laissent prévoir. Le « procès de la solidarité » s'est ouvert dans la confusion.

Onze prévenus basques et leurs gardes du corps, une trentaine d'avocats, la foule des prévenus libres à la place du public, il n'en fallait pas plus à M^e Chouzy, le défenseur nantais de 25 Bretons, pour déclencher le tir des incidents liminaires. Et entrainer ses pairs dans une motion réclamant une publicité normale des débats, presse et public étant les victimes d'une situation inadmissible. « Une salle de justice publique, et non pas un confessionnal ! » Applaudissements nourris.

Le président : « Pas d'applaudissements, ou je fais évacuer la salle ! »
Un avocat : « Comme il n'y a que des prévenus, vous n'aurez plus personne ! »

La seconde banderille est plantée par M^e Yolande Moins. Un interprète franco-basque étant prévu pour les Basques du sud (Espagne), trois de ses clients Basques du nord (France) souhaitent aussi s'exprimer dans leur langue usuelle. Pétis du tribunal, ce qui permet à l'avocate d'apporter la démonstration du « mépris de l'Etat français pour ses langues minoritaires ».

« Non au procès de la solidarité » réclamait une banderole déployée par une poignée de manifestants basques et bretons dès l'aube hier devant le palais de justice.

Autre rebondissement linguistique, quand un prévenu basque ne parlant pas le basque demande un interprète espagnol. Qui n'est pas prévu. Ou quand Maria, la seule femme détenue, glisse de la langue basque à la bretonne pour remercier ses hôtes de Bretagne de leur hospitalité, sous de nouveaux applaudissements.

Le président : « Interprète, traduisez ! »
L'interprète : « Désolé, je ne parle pas le breton. »

L'hymne des nationalistes

Avec l'interrogatoire des onze détenus soupçonnés d'être membres de l'ETA, le ton s'est durci. Le plupart refusent de se lever et de répondre aux accusations portées sur leurs activités par la police espagnole. Sauf pour blanchir leurs hôtes bretons du chef d'inculpation d'association de malfa-

teurs et les remercier de les avoir sauvés des tuteurs du GAL et de la torture espagnole. Ils ne reconnaissent pas la validité du tribunal après « la mal-nécessité de l'Etat français sur la répression au Pays basque. La résistance saura prendre les mesures qui s'imposent ! » affirme Inaka Bilbao.

« Ce sont des menaces insupportables ! » crie le président.

Alain CABON.

Un inculpé breton refuse de comparaître

Gilles Le Jaune, de Plounevez-Moëdec (Côtes-d'Armor), l'un des inculpés bretons, ne s'est pas présenté hier matin devant le tribunal de Paris. Une décision motivée, explique-t-il, par le « Traité de 1532, jamais abrogé », selon lequel « tout Breton ne pourra pas être jugé en dehors du territoire breton ». Et parce que « recevoir une personne en situation irrégulière relève du tribunal de police ». Pour focaliser l'attention sur ce procès, il a choisi de camper dans sa voiture au sommet du Ménez-Bré, point culminant des Côtes-d'Armor, et d'observer une grève de la faim. Pas question cependant de mettre sa vie en péril : « Je ne veux pas jouer au martyr. Des gens sont prêts à me relayer quand ça n'ira plus. »



Daniel Fourty

O.F. 10-11 et 12 novembre

Hospitalité envers des réfugiés ou complicité de terrorisme ? 80 Basques et Bretons en procès lundi

Pour avoir hébergé des réfugiés basques espagnols, une quarantaine de Bretons vont être jugés à Paris la semaine prochaine. Leurs arrestations spectaculaires avaient surpris puis indigné en Bretagne, où l'on n'admet pas l'amalgame entre « délit d'hospitalité » et « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ».

« Nous avons abrité des gens qui étaient dans l'illégalité à ce moment-là, mais qui ne l'étaient pas précédemment. C'est tout. De là à être accusés de collaboration avec une organisation terroriste... » Cet enseignant de Bwan n'en est pas encore revenu d'une irruption policière « très cow-boy » chez lui un matin de septembre 1994. Emmené avec sa femme, contraints d'abandonner leurs trois enfants âgés de 13 mois à 13 ans. Motif : ils avaient hébergé il y a quelques années des réfugiés basques. C'est aussitôt la révolte à Lannion, dont le commissariat est envahi par les manifestants, au cours de leur garde à vue.

Tradition d'hospitalité

Depuis la première et plus importante rafle en mai 1992, 120 personnes ont ainsi été interpellées, avec à la clé de nombreuses incarcérations de plusieurs semaines. Des élus et des militants y voient « une criminalisation de l'accueil des Basques, qui s'apparente à la liquidation du droit d'asile ».

Cette tradition d'hospitalité envers les Basques remonte à la guerre civile d'Espagne, particulièrement en centre Bretagne, où certains d'entre eux ont fondé famille. Elle reprend au milieu des années 80. Jusqu'alors les réfugiés basques espagnols (ils disent « du sud ») que le ministre de l'Intérieur Gaston Defferre considérait comme des résistants, bénéficiaient d'un hébergement officiel essentiellement en pays basque français (« du nord »).

Mais le rapprochement entre les gouvernements socialistes espagnol et français, après la réforme démocratique des institutions en Espagne, l'autonomie du Pays Basque et devant la persistance du terrorisme fragilisera leur situation. Et cela à un moment où une milice paramilitaire, le GAL (Groupe armé antiterroriste de libération), liée, soit-on aujourd'hui, aux autorités espagnoles, vient les pourchasser pour les abattre dans le Sud-Ouest. En

3 000 personnes manifestent contre les interpellations à Lannion le 17 septembre 1994. Un procès disproportionné ?



Alain Cabon

1986, sous Charles Pasqua, commencent les reconduites à la frontière, avec, à la clé, les menaces de tortures par la « guardia civil », que dénonce Amnesty international.

Une HLM à Carhaix

Devenus soudain clandestins, quelque 600 Basques trouvent alors refuge dans des régions plus hospitalières. Dont la Bretagne, où ils sont bien accueillis. D'abord par des militants bretons acquis à leur cause puis, peu à peu, par les mouvances culturelle et humanitaire, pacifiste, tiers-mondiste, voire écologiste dont des agriculteurs biologiques. La mairie de Carhaix délègue très officiellement pour fournir à six d'entre eux un logement HLM, avec aide personnalisée au logement du... gouvernement. Bien intégrés, Imanol et les siens font bientôt partie du décor carhaisien.

Pour les familles d'accueil de ces clandestins très relatifs, dispersés en Bretagne, la surprise

semble donc totale quand survient la rafle de 1992, qu'avait pourtant annoncée l'année précédente un premier écrasement à Angers et dans le vignoble nantais. À l'approche des J.O. de Barcelone et de l'exposition universelle de Séville, le gouvernement français, accusé de laxisme sur la question basque, veut, pense-t-on, donner des gages. Le Parquet de Paris veut mettre fin, lui, au « sanctuaire breton » qui aurait protégé, au moins une trentaine de membres de l'ETA militaire.

« Les enfants à la DDASS ! »

« Après une perquisition musclée, avant de nous embarquer, mon mari et moi, les policiers de la brigade antiterroriste m'ont laissé conduire nos trois enfants à l'école sous forte escorte, raconte une Quimpérétaise. Ils avaient déjà prévenu ma mère à Morlaix que si elle ne venait pas les récupérer le soir, ils iraient à

la DDASS ! » Tandis que leurs maris sont enchaînés, parfois nus, aux radiateurs, plusieurs mères de familles découvrent alors, avec le chantage aux enfants (dont certains, mineurs, sont interrogés hors de la présence de leurs parents), les humiliations de la garde à vue. « Ces quatre jours sont terribles. Bien pires que la prison ! » Cette prison qu'elles découvriront au bout d'un transfert dramatisé par un luxe d'encadrement policier digne des chefs de la mafia. À Fleury-Mérogis le bruit court déjà que ce sont des meurtriers d'enfants.

« Ce n'est pas tant les Basques qui étaient recherchés, d'ailleurs ils n'en ont arrêté que trois dans ces diverses rafles, admettent les inculpés. Mais on aura voulu donner un coup de pied dans la fourmière des hébergements, pour casser la solidarité, en égratignant au passage le mouvement culturel breton. Cette affaire n'a pas fini de laisser des traces. »

Alain CABON.

Sous la menace de dix ans de prison

Accusées pour la plupart d'avoir porté assistance à des membres présumés de l'organisation séparatiste basque ETA, 80 personnes sont appelées à comparaître devant la douzième chambre correctionnelle de Paris à partir de lundi 13 novembre.

La moitié sont des Bretons. L'autre moitié des Basques, français ou espagnols, hébergés ou hébergés, tantôt libres, tantôt détenus, parfois en fuite. On devait en savoir plus sur eux au cours du procès. Tous encourrent une peine de dix ans de prison. Le réquisitoire revient à leur encontre : « aide au séjour irrégulier, l'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise

terroriste ». Aux termes de la loi, les complices sont exposés aux mêmes peines que les auteurs principaux.

« Une manifestation de soutien aux accusés est prévue vendredi 10 à 18h à Guingamp et samedi 11 novembre à Paris, parvis de Montparnasse, à 11h 30.

Il refuse Paris et le tribunal correctionnel Basques : un inculpé sur le Menez-Bré

(Lire en page 7)

Inculpé dans le cadre de l'affaire « Basques », Gilles Le Jeune, habitant Plounevez-Moëdec, refuse de comparaître devant la deuxième chambre correctionnelle de Paris. Il a lundi midi entamé une grève de la faim sur le Menez-Bré.

Le procès des 40 bretons ayant hébergé des réfugiés basques entre 1986 et 1992 a débuté lundi à Paris en l'absence d'un des inculpés : Gilles Le Jeune, de Plounevez-Moëdec. Père de famille, il a refusé de suivre hors des frontières bretonnes sa compagne et ses deux sœurs, également inculpées. Il appuie son refus sur un traité de 1532 « non abrogé » qui dit que « tout Breton ne pourra pas être jugé en dehors du territoire Breton ». Et affirme que « lorsqu'on héberge une personne en situation irrégulière, cela ne relève que du tribunal de police ».

Gilles Le Jeune s'est installé lundi vers midi au sommet du Menez-Bré, près de la chapelle Saint-Hervé. Il a entamé un jeûne forcé, et se préparait en soirée à camper dans sa voiture. Pourquoi ce geste isolé ? « J'aurais voulu un mouvement fort. Mais les gens avaient peur. C'est ça, la démocratie ». Lui, il pense qu'à « procès d'exception », il faut répondre par une « action d'exception ». Et puis il ne se fait pas à l'idée d'apparaître dans un tribunal où il sera question de terrorisme. « Nous n'avons à aucun moment été en relation avec de telles actions ». Son honneur est en jeu. « Nous ne sommes pas coupables. Si nous sommes condamnés, on va croire que nous avons mené des actions de violence ».

Grève de la faim symbolique

En s'installant au sommet du



Gilles Le Jeune s'est installé lundi vers midi au sommet du Menez-Bré.

point culminant des Côtes-d'Armor, Gilles Le Jeune s'est « mis sous la protection du peuple breton. Tout le monde voit cette chapelle et va savoir que je suis là. J'espère que du monde va débouler pour me soutenir, et à travers moi soutenir tous les inculpés ». Quant à sa grève de la faim, elle est symbolique : « Je ne veux pas jouer au martyr. J'ai quatre enfants, il faut que je m'en occupe. Des gens sont prêts à me relayer pour une grève tournante. L'important, c'est d'at-

tirer l'attention pour dire que ce qui se passe est très grave ». Des membres des comités de soutien de Lannion et Guingamp se préparaient hier soir à passer une veillée autour d'un feu en sa compagnie. Pour parler, entre autres choses, de ces « trois jours de garde à vue menottés à un radiateur, de trente sept jours d'emprisonnement, des humiliations et pressions » qui l'ont « blessé ».

Thierry CREUX.

Procès des Bretons : la CFDT demande la relaxe

A partir de 13 novembre se tient à Paris le procès de quarante Bretons inculpés pour avoir hébergé des réfugiés basques.

L'union départementale CFDT souligne que « ces Basques ont été longtemps reconnus par les autorités françaises en bénéficiant de titres de séjour. Certains étaient officiellement accueillis à Carhaix en 1984 ».

La CFDT qui « condamne avec

la plus grande fermeté les actes de violence et de terrorisme d'où qu'ils viennent » et souhaite que « soit évité tout amalgame avec des actions, mouvements ou initiatives en faveur de l'identité culturelle bretonne », estime que les inculpés Bretons, en accueillant des Basques, « ont pratiqué une hospitalité traditionnelle en Bretagne ». La CFDT « espère, dans un esprit d'apaisement, une décision de relaxe des inculpés ».

Ouest-France, juin

Pas de répit pour les Bretons hébergeant des Basques Justice : sévère à l'Ouest, pas en Corse

Pour cause de soutien aux Basques, de nouveaux Bretons sont poursuivis par une police et une justice intransigeantes. En Corse, les mêmes gardent l'arme au pied. Contrastes.

Sur les six Lannionnais interpellés cette semaine, trois — dont deux femmes — ont été mis en examen vendredi soir pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste », mais laissés en liberté. La liste s'allonge des Bretons pourchassés sous l'accusation d'aide officielle à l'ETA basque alors que « solidarité avec des réfugiés ».

Un dialogue de sourds et une obstination qui soulèvent de nombreuses réactions. L'union démo-

cratique bretonne (UDB) vient ainsi d'écrire à Jean-Louis Debré, le ministre de l'Intérieur. « Alors qu'en Corse les forces de police placées sous vos ordres laissent parader impunément six cents hommes cagoulés et armés jusqu'aux dents, comment nos compatriotes ne seraient-ils pas choqués par les méthodes brutales que vous appliquez en Bretagne à l'encontre de citoyens parfaitement intégrés dans la société », peut-on lire dans la lettre.

« Sentiment d'impunité »

L'UDB pointe du doigt un vrai problème ressenti bien au-delà de la Bretagne. Ces jours derniers, les magistrats des tribunaux de la Corse-du-Sud et de Haute-Corse, ont écrit au garde des Sceaux, Jacques Toubon,

pour affirmer que « la crédibilité de leur action et plus généralement l'accomplissement normal de leur mission judiciaire sont gravement remis en cause ». Ils ont aussi dénoncé « le sentiment d'impunité ressenti par les auteurs d'actes terroristes » dans l'île de Beauté, ce qui les place « en position de force par rapport à l'institution judiciaire locale (...) Un état de fait qui ne peut qu'incliner les délinquants de droit commun à se réclamer de ces mouvements ou à user de leurs méthodes ».

Réponse de Jacques Toubon, qui se rendra début février en Corse : « Pour agir en Corse, je n'ai attendu ni lettre ni expression sensationnelle d'une difficulté qui est réelle, mais qui ne doit pas faire croire que la Corse est dans une situation extraterritoriale ».

Du bon usage de l'état de droit

Une nuit sans lune, dans la lande bretonne. Devant les caméras de France 3 et les objectifs des photographes, une petite poignée de nostalgiques du Front de libération de la Bretagne (FLB) posent, cagoulés et armés, présentant leurs revendications. Les mêmes, le lendemain, pour être pris au sérieux, mitraillent et font sauter plusieurs bâtiments portant le drapeau tricolore. Tout cela est, bien sûr, pure fiction.

La suite, notamment la réaction des pouvoirs publics, il n'est pas besoin de se creuser la tête longtemps pour l'imaginer. Ils seraient prompts à dresser un cordon sanitaire et à s'en prendre avec une efficacité toute militaire à tous ceux, nombreux, qui n'ont jamais caché leur sympathie envers la cause bretonne.

On a d'autant moins de mal à voir le tableau que la Bretagne connaît trop bien, depuis quatre ans, les arrestations dans la plus

pur style « cow-boy ». Pas moins de 180 Bretons ont fait les frais de ces méthodes. S'y ajoutent pour certains, de longues et traumatisantes semaines de détention provisoire.

Pourtant, ces hommes et ces femmes, traités comme des terroristes de haut vol, n'ont jamais posé des bombes, mais juste participé à l'hébergement de réfugiés basques suspectés pour certains d'actes terroristes en Espagne. Ce qui n'en a pas moins valu à trente-deux d'entre eux d'être condamnés en décembre à des peines (assorties plus ou moins du sursis) allant de quatre mois à trois ans de prison.

Sans vouloir remettre en cause la chose jugée, il est difficile de se défaire d'un malaise devant des méthodes parfois brutales et un acharnement contestable au regard d'une grande partie des faits. Reste la démonstration d'un état de droit implacable, sensible

à aucun argument, sûr de son fait. Comme le convoient et l'alimentent certains.

Ceux-là doivent être abasourdis devant le spectacle corse. Car là-bas, ce n'est pas d'hospitalité et de solidarité entre peuples dont il est question, mais d'une véritable guérilla. Or, cet État, si implacable envers les Bretons, assiste en spectateur apparemment impuissant, au long suicide d'un mortel de France à la dérive. Tout en négociant en sous-main avec les poseurs de bombes.

Disons le tout net. Cet état de droit, évoqué par les ministres et les responsables politiques comme un des fondements de notre société, serait d'autant plus crédible s'il s'appliquait partout. Et avec le discernement qu'on est en droit d'attendre d'institutions qui se doivent d'être exemplaires.

Jean-Luc PELLIZZA.

O.F. - 13 novembre

80 personnes jugées ensemble cette semaine à Paris

Bretons-Basques : procès de la solidarité

Procès spectaculaire à partir de ce matin à Paris, où l'on jugera ensemble 80 personnes, pour moitié de Bretagne, accusées d'avoir hébergé des réfugiés basques espagnols en séjour irrégulier.



Samedi, la coordination des comités de soutien aux Basques et Bretons mis en examen a réuni plus d'un millier de personnes à Paris. Manquaient au rendez-vous quelque 1 000 ressortissants basques espagnols dont les 23 cars avaient été retoulés vendredi soir à la frontière.

Quatre-vingts personnes ensemble à la barre de la 12^e chambre correctionnelle de Paris. Des mères et des pères de familles bretonnes qui ont ouvert leur porte à des réfugiés basques espagnols sans droit de séjour en France. Mais aussi des Basques du Sud (Espagne) ou du Nord (France), hébergés ou hébergeants, qui comparaitront libres ou détenus.

« Une grande farce »

Les magistrats risquent d'avoir du mal à trouver leurs accusés dans ce procès de l'amalgame et de la démesure. Et à les juger individuellement avec sérénité en cinq jours, huit au maximum. « Pour nous c'est une grande

farce ! » déclare M^r Jon Gonzales, l'un des avocats basques. Seulement voilà ! D'une simple amende pour « aide à séjour irrégulier », la peine encourue monte à dix ans de prison pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste », les réfugiés étant en l'occurrence

des membres présumés de l'organisation séparatiste basque ETA.

En leur temps, les diverses arrestations à grand spectacle de familles entières par la brigade anti-terroriste avaient surpris et souvent révolté les Bretons, plusieurs de leurs élus de tous

bords en tête. Qui ne sauraient voir des membres de réseaux terroristes en ces paisibles militants culturels ou humanistes.

« Délit d'hospitalité »

Aujourd'hui à nouveau, dans le fil des motions adoptées à l'unanimité par le conseil général du Finistère, pleuvent les délibérations de soutien qui distinguent de la violence, qu'elles condamnent, le droit coutumier d'hospitalité. « La patrie des droits de l'homme a inventé, accuse-t-on, le délit d'hospitalité. » Et l'on rappelle que c'est le statut à géométrie variable des réfugiés basques, dont le séjour régulier a soudain du devenir clandestin au milieu des années 80, qui a amené les Bretons, notamment, à se substituer — dans l'illégalité — à l'Etat pour le droit d'asile.

C'est ainsi que ce « procès de la solidarité » peut trouver un écho au-delà des minorités basque et bretonne.

Alain CABON.

Quot France

6 mai '92

Le coup de filet anti-ETA effectué en Bretagne « Des liens culturels », disent les Bretons

OF 6/5/92

Depuis lundi, une trentaine de personnes supposées apporter en Bretagne un soutien à l'ETA sont entendues par la police. Les relations entre Bretons et Basques ont une vingtaine d'années. Et sont essentiellement d'ordre culturel ou humanitaire, assure-t-on dans le milieu autonomiste breton.



Les comités de réfugiés basques ont trouvé des soutiens importants en Bretagne.

« En 1984-85, six réfugiés basques ne se sentant pas en sécurité là-bas ont été accueillis le plus normalement du monde à Carhaix », se souvient l'un des animateurs d'une association locale. L'un de ces réfugiés a eu à comparaître il y a quelque années devant le tribunal de Poitiers. Lequel a décidé qu'il n'y avait pas lieu de l'extrader. Un exemple parmi d'autres.

Une organisation politique comme Emgann a des contacts réguliers avec Herry Batasuna, considérée comme la branche légale de l'ETA militaire. Et l'UDB, l'Union démocratique bretonne, qui avait des candidats autonomistes dans tous les départements de la Bretagne historique aux récentes élections régionales, a des relations suivies avec un parti politique d'Euskadi opposé, comme elle, aux actions violentes.

« Si les comités de réfugiés basques ont trouvé des soutiens importants en Bretagne, c'est parce que les analyses des militants des deux pays dans les domai-

nes culturels et politiques convergent », commente un militant de Bretagne centrale. Le barbouillage de panneaux de signalisation routière se pratique dans le Pays basque nord, avec les encouragements d'Eaiche. Un mouvement proche de Stourm ar Brezhoneg, le combat breton qui a mené des actions similaires en Armorique.

Il existe aussi des échanges permanents entre les écoles bretonnes de Diwan et celles d'Ikastola, les établissements scolaires basques. Et des liens de collaboration ont été établis récemment par Stumdi et Aeka, spécialisés dans l'enseignement

aux adultes des langues des deux pays.

L'an dernier, au mois de juin, des élus du conseil général du Finistère, de toutes tendances, ont effectué un séjour de cinq jours au Pays basque. But du voyage : s'informer mutuellement. Des deux côtés, on a convenu qu'il y avait lieu « de développer des actions de solidarité dans le domaine culturel, mais aussi au niveau économique ». Des actions que ne devaient pas remettre en cause les événements qui viennent d'avoir lieu en Bretagne.

Jean-Charles PERAZZI

Deux attentats contre l'Education nationale à Rennes

Les Corses frappent en Bretagne

DF 20/01/92

Deux attentats à l'explosif ont causé de gros dégâts, dans la nuit de samedi à dimanche, dans des bâtiments de l'Éducation nationale, à Rennes. Ils ont été presque immédiatement revendiqués par les nationalistes Corses du FLNC, à Bastia. Stupeur, indignation et interrogations dans la capitale bretonne.

RENNES. — « Nous avons été réveillés par une fantastique explosion. Ma femme a fait un bond d'un mètre dans le lit. Nous nous sommes tout de suite dit : Ça y est, le Rectorat a encore sauté ! »

Il était 1 h 40 dans la nuit de samedi à dimanche. En moins de cinq minutes, deux bombes venaient d'exploser à Rennes, visant respectivement la Maison des examens, boulevard de la Duchesse Anne, et le Centre régional de documentation pédagogique, rue d'Antrain. Dans les deux endroits, les dégâts causés sont importants. Tout autour, même vision de voitures éventrées, de portes soufflées, de vitres brisées et de mobilier renversé.

Un couple épargné de justesse

Beaucoup trouvent miraculeux qu'il n'y ait pas eu de victimes. Les attentats ont eu lieu peu de temps après la fermeture des bars, sur des axes empruntés par les noctambules. « Un jeune couple marchait vers la Maison des examens quand l'explosion s'est produite », raconte un riverain du boulevard de la Duchesse Anne. « A quelques minutes près, ils étaient fichus. »

Dimanche à 3 h du matin, le double attentat de Rennes était revendiqué à Bastia par le FLNC-canal historique. Il prétend

ainsi dénoncer la politique de l'État français qui nomme, en Corse, « des fossoyeurs de notre langue ». Personnage visé, Jean-François Botrel, ancien

président de l'Université Rennes-2 de 1982 à 1986, recteur d'académie à Ajaccio depuis août 1990. Le 9 janvier, sa voiture en stationnement avait

été endommagée par un cocktail molotov sur le tampus de l'université de Corté.

Aux yeux du FLNC, il est suspect d'avoir, à Rennes, « fait chuter délibérément le nombre des étudiants suivant des cours de langue bretonne ». Un argument qui surprend les représentants de l'Éducation nationale en Bretagne. « L'enseignement du breton et du gallo a toujours fait l'objet d'une attention particulière. Chaque année, nous organisons des stages pour les enseignants de langues régionales », dit un responsable du service de la formation des personnels dont les bâtiments ont été les plus touchés. « Beaucoup de choses ont été faites, tant dans le premier que le second degré, en faveur du breton... »

Une aide locale ?

La direction de l'université Rennes 2 comprend encore moins : « C'est sous la présidence de Jean-François Botrel, qu'une licence de breton a été créée... » D'une manière générale, l'enseignement de la culture celtique à Rennes 2 est jugé « particulièrement dynamique ».

Aussi surprenante pouvait-elle paraître au prime abord, la piste corse est vraisemblablement la bonne. Le FLNC a déjà frappé des rectorats — ceux de Versailles et de Créteil en septembre — sur le continent. Mais les enquêteurs notent toutefois que ces deux attentats surviennent quatre ans, presque jour pour jour, après ceux commis par l'Armée révolutionnaire bretonne. Durant cette nuit du 20 au 21 janvier 1988 à Rennes, une explosion avait d'ailleurs visé des bâtiments du rectorat. Et la police judiciaire n'exclut absolument pas que les nationalistes corses aient pu bénéficier en Bretagne d'un soutien logistique et de complicités.



L'endroit où avait été placé l'explosif, rue d'Antrain. L'onde de choc a pulvérisé toutes les fenêtres de la façade et du collège en face.

Philippe Renault